

Fiche N°5 : Quelle évolution pour les déchèteries françaises ? Quand leur réorganisation reflète notre société de consommation

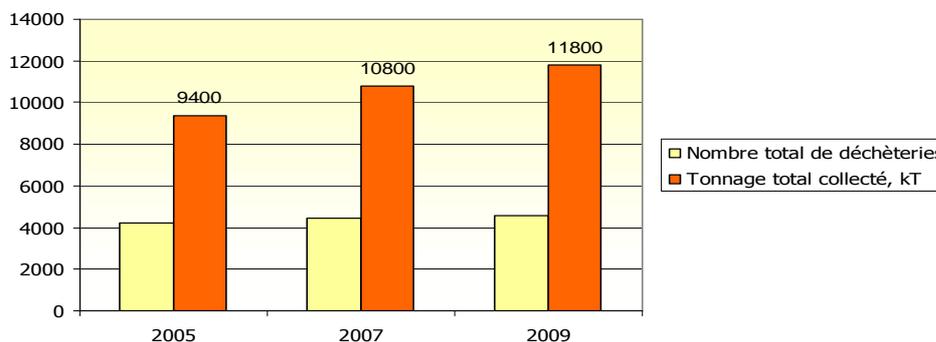
A l'occasion du Colloque national Prévention & Gestion des déchets dans les territoires, organisé par l'ADEME à Nantes du 21 au 23 juin 2011, un état des lieux s'impose pour prendre pleinement la mesure des enjeux du secteur et déterminer vers quoi s'oriente « la déchèterie de l'avenir ». En effet, alors que le nombre de déchèteries a été multiplié par 10 depuis 1992 et que les flux triés ne cessent d'augmenter, la nécessité d'assurer la sécurité des biens et des personnes et d'améliorer la valorisation des déchets tout en maîtrisant les coûts, implique aujourd'hui une rénovation globale du parc national.

Depuis le déploiement des premiers équipements sur l'ensemble du territoire dans les années 90, le parc français des déchèteries s'est considérablement développé et profondément transformé ; ceci sous la double impulsion d'une société de consommation générant sans cesse plus de déchets à traiter, et de la mise en place de filières adaptées aux nouveaux besoins et répondant aux enjeux environnementaux.

Au-delà d'approches nouvelles concernant la gestion de déchets qui n'existaient pas il y a 20 ans, plusieurs éléments sont déterminants et supposent une véritable réorganisation des sites. Ainsi, des données d'ordre structurel, telles que l'emplacement d'une déchèterie, les capacités de traitement, les équipements... ou d'ordre conjoncturel, telles que le prix des matières premières, doivent également être prises en compte pour faire face à des problématiques liées:

- à la sécurisation des sites, aussi bien pour les personnes (contrôle d'accès, accidents...) que pour les biens (vols, vandalisme...),
- au taux de valorisation des déchets réceptionnés (en 2009, 51 % de l'ensemble des flux étaient valorisés ; ce chiffre est de 63 % hors déblais et gravats),
- à l'aspect foncier, déterminant pour assurer la maîtrise des coûts,
- à l'augmentation du tonnage reçu, passé de 6,8 millions de tonnes (Mt) en 2001 à 11,8 en 2009 (soit 190 Kg /habitant desservi/an¹), avec une hausse des quantités de déchets collectés d'1 Mt entre 2007 et 2009, soit + 9%.

Evolution du nombre de déchèteries et du tonnage total collecté



¹ Source enquête Collecte 2009. A noter que les données présentées dans ce document sont toutes susceptibles de subir de légères variations. Le lecteur doit être vigilant sur l'utilisation de ces informations: seuls peuvent être retenus les tendances et les ordres de grandeur.

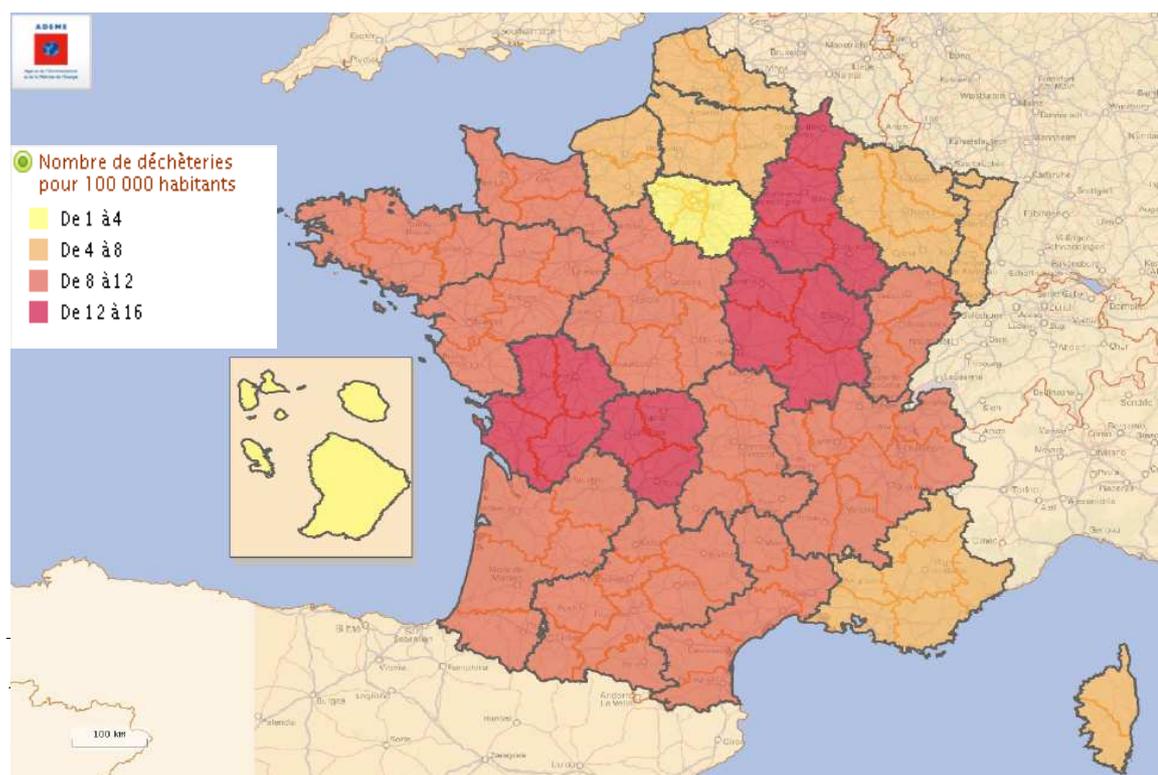
Avec plus de 4 500 installations opérationnelles, dont plus de la moitié sont antérieures à 2000 et donc parfois vétustes ou inadaptées, le parc de déchèteries françaises doit donc aujourd'hui être impérativement rénové et optimisé pour notamment répondre, en matière de recyclage et de réduction des déchets, aux objectifs du Grenelle Environnement. Les enjeux, à la fois environnementaux mais aussi économiques et organisationnels, sont de taille, puisqu'il s'agit d'édifier durablement ce qui constituera « la déchèterie de l'avenir ». Cette réorganisation du parc français de déchèteries vise 3 objectifs majeurs :

- atteindre les objectifs du Grenelle Environnement en matière de recyclage matière et organique et de réduction des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage (réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant sur les cinq premières années ; porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015 - ce taux étant fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ; diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités partant à l'incinération ou au stockage),
- améliorer les conditions de sécurité,
- maîtriser les coûts.

Cartographie des déchèteries françaises : 96% de la population couverte

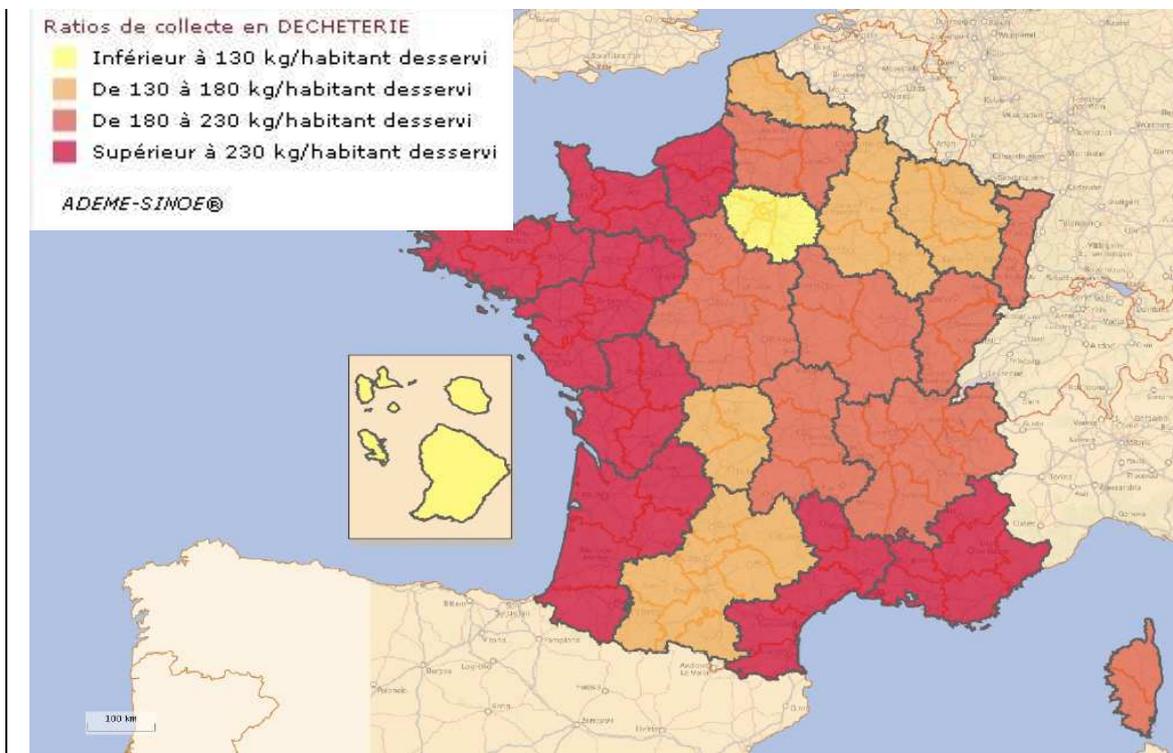
En 2009, on observe une très bonne couverture de la population, puisque 96 % des Français ont accès à ce type de structure ; à titre de comparaison, et pour bien prendre en compte la progression, ce chiffre était de 94 % en 2007 et de 91 % en 2001. Ainsi, plus de 34 000 communes sont aujourd'hui desservies, ce qui représente environ 62 millions d'habitants (sur un total de 65 millions).

En moyenne, on compte 13 672 habitants desservis par une déchèterie, le taux de population desservie ou taux de couverture étant la part de la population d'une zone géographique donnée bénéficiant d'un accès autorisé à au moins une déchèterie (le droit d'accès ne faisant pas des habitants desservis des utilisateurs réels mais potentiels). Il existe toutefois des disparités régionales dans le nombre de déchèteries (rapporté à 100 000 habitants) qui sont représentées sur la carte ci-dessous.



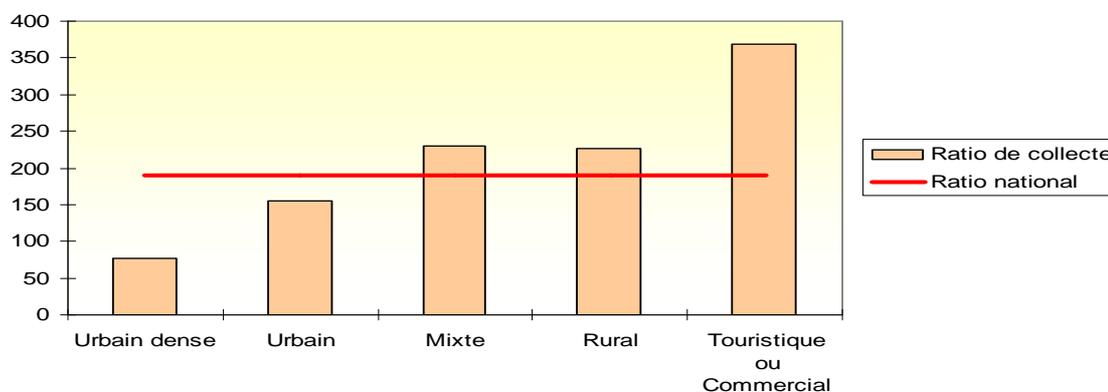
Des ratios de collecte sujets à une forte disparité régionale

Le ratio de collecte a augmenté, passant de 181 kg collectés/habitant desservi/an en 2007 à 190 kg collectés/habitant desservi/an en 2009. Et à l'image du nombre de déchèteries, de grandes disparités régionales ont là encore été observées avec par exemple, des valeurs assez basses pour les déchèteries d'Ile-de-France (moins de 60 kg/habitant desservi/an), largement devancées par les déchèteries du Languedoc-Roussillon et de la Bretagne (respectivement 285 et 296 kg/habitant desservi/an).



Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les ratios de collecte en déchèteries sont plus importants en milieu rural et mixte (respectivement 227 et 230 kg/habitant desservi/an) ainsi que dans le secteur touristique/commercial (avec près de 370 kg/habitant desservi/an). Pour le milieu urbain, on compte environ 155 kg/habitant desservi/an.

Ratios de collecte en kg/habitant desservi/an



www.ademe.fr

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Aurélie Chambon – 01 53 32 56 88 – aurelie.chambon@ketchum.fr

Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

Une nécessaire adaptation aux évolutions sociétales et comportementales

En raison du double contexte lié à la fois à une société de consommation de plus en plus génératrice de biens et de produits à acquérir (et qui finissent en bout de chaîne par se transformer en déchets) et de l'augmentation de la population française (65 millions en 2011, soit + 7,4 millions en 20 ans²), il y a donc fort logiquement de plus en plus de déchets à traiter, de différentes natures, et suivant différents processus. Et même si la conscience écologique des individus s'accroît et que leurs comportements évoluent de concert avec la volonté des maîtres d'ouvrage d'accroître le nombre de déchets acceptés, on se heurte aujourd'hui à de nombreux problèmes liés notamment à l'intégration de nouveaux flux dans des déchèteries qui n'ont pas été conçues à cet effet.

Par ailleurs, le développement de la tarification incitative prévu par la loi « Grenelle 1 » d'ici 2015 pourrait entraîner un transfert des déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles vers les déchèteries, dans le cas où l'apport en déchèteries serait facturé à moindre coût par rapport à la collecte traditionnelle.

Ainsi, avec une **augmentation du tonnage total repris en déchèteries de 74% entre 2001 et 2009³**, il est urgent d'agir à plusieurs niveaux pour optimiser le traitement des déchets ; d'une part, avec des actions de prévention des déchets, menées dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », et d'autre part, à travers plusieurs mesures impliquant directement les déchèteries, leur réorganisation et leur capacité à gérer les évolutions liées au secteur et au type de déchets traités :

- Intégrer de nouveaux flux

Cet axe primordial de développement nécessite d'installer de nouveaux équipements dans les déchèteries et parfois de repenser toute l'organisation du site. En effet, depuis quelques années, de nouveaux flux de déchets ont fait leur apparition ; cependant, à ce jour, ils ne peuvent pas tous faire l'objet d'un traitement dans l'intégralité des déchèteries du territoire, certaines n'étant pas encore équipées pour les gérer, à fortiori les plus anciennes. Parmi les flux nécessitant une extension voire une généralisation de leur traitement, on peut ainsi noter :

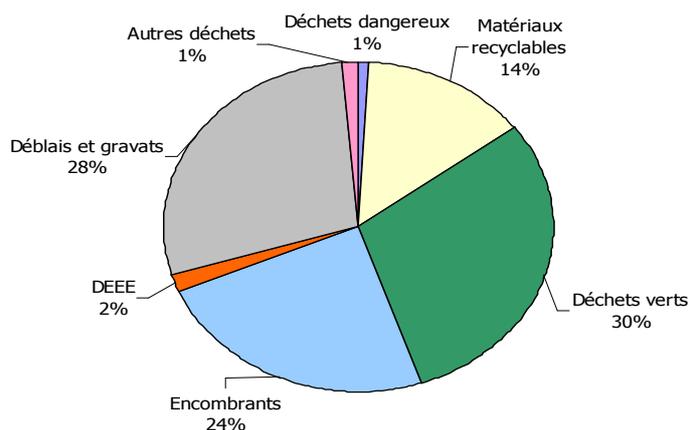
- La filière « Déchets diffus spécifiques des ménages », (produits chimiques, tels que les résidus de peinture, solvants, produits de nettoyage domestiques...) qui sera opérationnelle fin 2011,
- La filière « éléments d'ameublements », qui sera mise en place en 2012,
- La filière « Déchets d'équipements électriques et électroniques » (DEEE, comme les ampoules néon et fluocompactes, les téléphones portables, les ordinateurs....), créée en 2005,
- La filière « Textiles » devenue opérationnelle courant 2009,
- La filière « Pneumatiques » mise en place en 2008.

² Source INSEE

³ Source : enquêtes ADEME « déchèteries » et collecte

www.ademe.fr

Composition des déchets collectés en déchèteries en 2009



Toutes ces filières dédiées à des flux de déchets spécifiques font aujourd'hui l'objet de points de collecte précis et gérés de façon indépendante aux déchèteries ; les intégrer à ces dernières apparaît ainsi comme une nécessité dans la mesure où cela permettrait de multiplier les lieux de dépôts, et donc d'optimiser les chances de traitement adapté de ces déchets.

C'est également l'un des enjeux de l'organisation de la future filière sur le mobilier.

Les déchèteries doivent donc refondre leur organisation, tant en termes d'espace disponible pour pouvoir accueillir ces nouvelles installations (impliquant des extensions de terrain) que d'équipements adéquats et de conditions de sécurité afférentes.

A noter par ailleurs qu'à ce jour, 9 déchèteries sur 10 acceptent les déchets dangereux.

Autres données d'importance à intégrer, l'augmentation de 10% entre 2007 et 2009 des déchets verts collectés, et celle de 130% des DDEE depuis la création de la filière (2005), notamment entre 2007 et 2009.

- Améliorer la valorisation des déchets et leur recyclage

La loi « Grenelle 1 » prévoit à la fois une réduction quantitative de déchets enfouis et incinérés mais aussi une augmentation du recyclage matière et de la valorisation organique. Or les bennes tout-venant des déchèteries contiennent aujourd'hui un potentiel de matériaux recyclables insuffisamment valorisés⁴ :

- les plastiques rigides et souples représentent de 26 % à 33 %,
- le plâtre représente entre 12,5 à 18 %,
- la part du textile représente en moyenne 13 % (ce taux est variable selon les modalités de collecte de la filière "textiles" sur le territoire).

Dans ce cadre, plusieurs collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans des opérations de caractérisation des flux de déchets encombrants couplées à des expérimentations de démantèlement d'objets (présence d'une benne bois sur une déchèterie, d'une filière de réemploi...). Les données obtenues suite à l'exercice de caractérisation permettent d'élaborer des scénarios techniques et économiques pour mieux valoriser ces flux. Une tendance qu'il faut donc poursuivre et accentuer, même si les conditions de valorisation de certains matériaux (plastiques, bois...) varient d'un territoire à l'autre selon l'existence des filières locales.

⁴ Données synthétisées par le bureau d'études CAP3C

- **Accroître le formidable potentiel du réemploi**

Au titre des mesures de prévention, le réemploi est la solution privilégiée par les textes réglementaires et notamment par la directive européenne sur les déchets⁵. Les déchèteries sont directement concernées par le développement du réemploi, avec une mise à disposition sur site de conteneurs ou de locaux dédiés à la collecte des objets « réemployables » ou avec la mise en place de recyderies-ressourceries associées aux déchèteries.

Ces structures permettent de gérer, pour un territoire donné, l'ensemble des déchets encombrants produits par les ménages, redonnant ainsi une seconde vie aux déchets qui le permettent. Au service des ménages et des collectivités, la recyclerie a ainsi pour finalité la valorisation des objets reçus, en priorité par le réemploi puis par le recyclage matière.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du réseau des ressourceries: www.ressourcerie.fr

La mise à jour des modalités d'accès et des normes de sécurité

Au-delà du respect des engagements du Grenelle Environnement, toutes ces mutations techniques des déchèteries entraînent également des changements liés à la sécurisation des sites.

Afin de proposer aux collectivités des solutions techniques adaptées, l'ADEME vient de conduire une étude nationale sur la sécurité et le contrôle d'accès en déchèteries. Cette étude a pour objet :

- d'identifier les exigences réglementaires, de conception, de fabrication et de performance en termes de sécurité des équipements implantés dans les déchèteries ouvertes au public pour prévenir les risques, et en particulier les chutes de hauteur,
- de réaliser un état des lieux en France des équipements utilisés en déchèteries pour contrôler l'accès et pour optimiser les volumes de déchets (compacteurs, broyeurs, ...),
- d'identifier le phénomène de vols et de vandalisme en déchèteries afin de proposer des actions visant à le réduire.

L'enquête comporte trois phases : une enquête par e-mail auprès de l'ensemble des 1749 maîtres d'ouvrage de déchèteries (741 maîtres d'ouvrage représentant 56 % des déchèteries ont répondu), puis une enquête téléphonique auprès de 200 collectivités sélectionnées et enfin, 30 visites de collectivités.

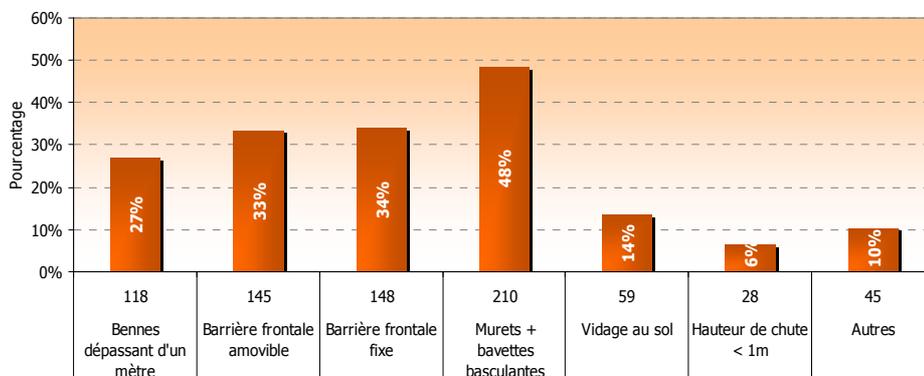
La première phase de l'étude permet de mettre en lumière les principaux enseignements suivants:

- **sur les conditions de sécurité**

Les équipements des déchèteries sont encore trop souvent inadaptés à l'ajout de nouvelles filières de tri et de gestion des déchets mais également insuffisants en termes de sécurité. Il existe des marges de progrès substantielles pour assurer une meilleure sécurisation du dépôt de déchets mais également de la circulation sur les

⁵ Directive n°2008/98/CE transposée en droit français le 17/12/2010

sites des usagers comme des personnels employés. Selon l'étude de l'ADEME, 18% des maîtres d'ouvrage de déchèteries ont déjà subi au moins un accident grave sur leur installation, la principale cause étant la chute de hauteur. L'importance de sécuriser les zones de dépôts avec des dispositifs adaptés est bien appréhendée par 60 % des maîtres d'ouvrage ayant sécurisé leur zone de déchargement avec différents types de dispositifs, comme on le constate à la lecture de ce graphique :

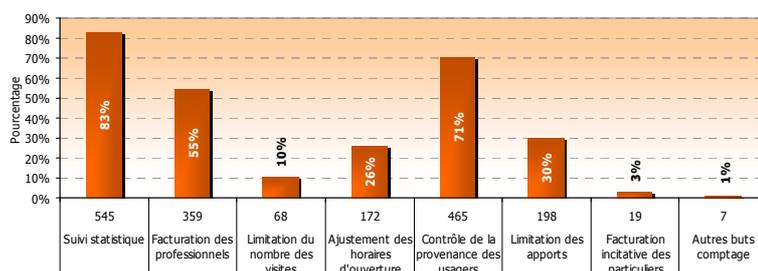


base 741

- sur les contrôles d'accès

Dans un contexte d'augmentation des flux et des visites en déchèteries, de nombreuses collectivités sont amenées à réfléchir à la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès. Ces derniers offriront par exemple la possibilité de contrôler les apports de déchets par les professionnels en vue de leur facturation (66 % des déchèteries acceptent les déchets de professionnels). Par ailleurs, le choix par une collectivité d'un passage à la redevance incitative pourrait entraîner une sur-fréquentation et des apports supplémentaires en déchèteries, ce qui implique un suivi des apports via un dispositif technique adapté : cartes d'accès pour tous les usagers, limitation des apports et facturation possibles, terminaux portatifs pour les gardiens, logiciel de suivi compatible avec l'outil de facturation de la RI...

Selon l'étude de l'ADEME, 89% des maîtres d'ouvrage tiennent un comptage des entrées en déchèterie, 63 % le faisant de façon manuelle. Les comptages poursuivent toutefois des objectifs différents, comme l'illustre le diagramme ci-dessous.



base 741

Il est à noter qu'il existe actuellement sur le marché un grand nombre de dispositifs permettant d'atteindre les objectifs escomptés par les collectivités. Certains prévoient ainsi d'aller jusqu'à un pesage de chaque dépôt par catégorie de déchets alors que d'autres, beaucoup plus simples, consistent en une simple boucle de comptage.

www.ademe.fr

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

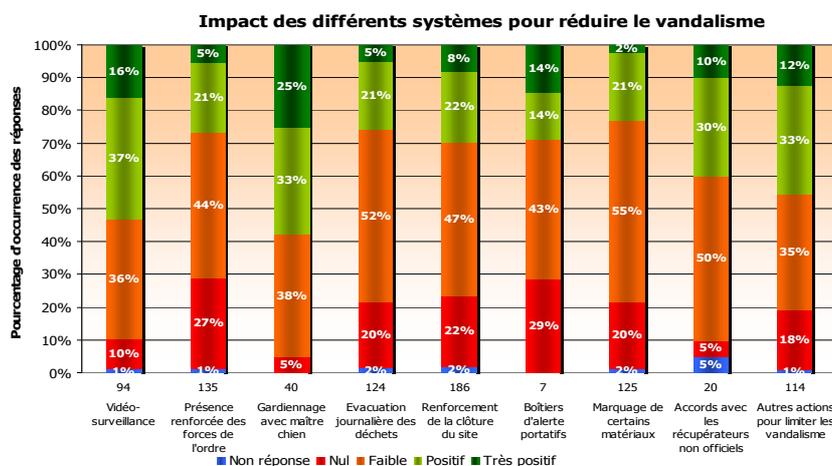
Aurélie Chambon – 01 53 32 56 88 – aurelie.chambon@ketchum.fr

Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

- sur les vols et le vandalisme

Évoqués de façon récurrente par les collectivités gérant les déchèteries, les actes de vols et de vandalisme conduisent à des détériorations impliquant de coûteux travaux de réparation. Le coût à la hausse des matières premières et la valorisation de certains déchets sont en effet les causes d'une recrudescence de ces actes malveillants, auxquels viennent s'adjoindre des actes de violence sur les gardiens régulièrement signalés.

Chaque contexte est particulier et doit faire l'objet de solutions différentes car les conditions ne sont pas les mêmes entre un site isolé et un autre à proximité de structures surveillées (ZA, centre de traitement...). L'impact des différentes mesures évoquées par les maîtres d'ouvrage (toujours dans le cadre de l'étude) est illustré par le graphique ci-dessous :



base 741

Il semble indispensable de coupler plusieurs actions afin d'avoir un meilleur résultat dans la réduction des vols et du vandalisme. Il existe des moyens apportant des résultats très positifs mais ils sont souvent excessivement coûteux (vidéosurveillance avec société de gardiennage, maîtres-chiens, gardiennage 24h/24, ...).

Le rapport d'étude 'Sécurité et contrôle d'accès en déchèteries' est téléchargeable sur le site Internet de l'ADEME www.ademe.fr – rubrique Médiathèque/publications gratuites.

La prise en compte de la maîtrise des coûts

La collecte en déchèterie représente 20% de l'ensemble des coûts de gestion des déchets d'une collectivité⁶. Ces coûts intègrent la pré-collecte et la collecte, les frais fonctionnels, le transport et le traitement des déchets accueillis.

La maîtrise des coûts est un élément crucial à l'heure où l'on repense dans leur ensemble l'organisation des déchèteries et des filières de gestion et de flux des déchets, dans un contexte changeant où les particuliers seront sans doute à même de solliciter davantage ces installations. Elle est de plusieurs niveaux, dans la mesure où il s'agit de rénover certains sites, et parfois tout simplement d'en reconstruire de nouveaux. Dans ce dernier cas, des considérations d'ordre économique aussi bien que

⁶ Second référentiel national des coûts de gestion des déchets – publication juin 2011

pratique ou environnemental entrent en ligne de compte, qu'il s'agisse du lieu d'implantation des déchèteries (valeur foncière des emplacements choisis), de leurs frais et mode de fonctionnement (par exemple, utilisation d'énergies renouvelables pour faire fonctionner les installations)...

Action de l'ADEME

L'ADEME accompagne les collectivités dans l'optimisation de leurs déchèteries, notamment en mettant à disposition les travaux d'étude et de capitalisation des bonnes pratiques ou en soutenant les investissements destinés à optimiser et adapter le parc existant (aménagement de déchèteries existantes ou rénovation complète de déchèteries), ces investissements étant préalablement identifiés à partir d'un diagnostic et d'une programmation territoriale. Les nouvelles déchèteries (correspondant à des capacités nouvelles et non à de la rénovation) ne peuvent pas bénéficier de soutien, de même que les équipements relevant de soutiens par les filières à responsabilité élargie du producteur.

Pour en savoir plus : www.ademe.fr/offre

A noter dès à présent, l'organisation de **Journées Techniques nationales sur le sujet les 4 & 5 octobre 2011 : « Collectivités, comment maîtriser les coûts de gestion des déchets ? »**.

Pour en savoir plus :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=75921&ref=17205&p1=1&p2=>

En conclusion : qu'est-ce que la déchèterie de l'avenir ?

Au regard de tous les éléments mentionnés précédemment, il apparaît ainsi légitime de s'interroger sur ce que peut ou doit être la « déchèterie de l'avenir ». C'est un équipement moderne, facile d'exploitation au quotidien et permettant de limiter les coûts de fonctionnement et les accidents. Cette déchèterie doit rendre un service performant aux usagers (diminution du temps d'attente, signalétique des déchets claire et conforme...) tout en étant sécurisante pour les usagers et pour le personnel (séparation des accès, garde-corps aux normes).

La « déchèterie de l'avenir » doit permettre une valorisation optimale des déchets, avec un souci permanent de recherche de nouvelles filières de reprise, en priorité, locales. Ainsi, la déchèterie de demain semble s'inscrire dans le cadre d'un équipement ayant une emprise foncière suffisante et permettant une éventuelle évolution du nombre de flux triés.

Dans tous les cas la déchèterie du futur s'intégrera de plus en plus au sein d'un réseau de sites interconnectés, mutualisant l'identification des déchets destinés au réemploi, la vente de déchets valorisables ou le partage d'équipements d'optimisation de leur fonctionnement (compacteur, broyeur à déchets végétaux...).

De nouvelles déchèteries, sortes de têtes de réseau, à la fois centres de dépôt, mais également de regroupement et de stockage intermédiaire des produits usagés et de regroupement des déchets triés avant envoi pour valorisation devraient voir le jour notamment pour les syndicats intercommunaux les plus importants. Dans ce contexte, les déchèteries mobiles ou temporaires constituent alors un complément au réseau des déchèteries fixes, pour toucher une population moins mobile.

www.ademe.fr

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Aurélie Chambon – 01 53 32 56 88 – aurelie.chambon@ketchum.fr

Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

Enfin, la « déchèterie de l'avenir » doit être cohérente avec son propos, et donc orientée vers une démarche de développement durable, notamment concernant ses impacts environnementaux ; ainsi, des solutions telles que la construction aux normes HQE, la récupération des eaux de pluie, l'équipement en chauffe-eau solaires ou en panneaux photovoltaïques sont à promouvoir.

Enfin, il n'existe pas de fatalité à l'augmentation continue des quantités reçues. La déchèterie doit constituer un lieu de sensibilisation aux actions de prévention, et doit faire partie intégrante des programmes de prévention. La « déchèterie de l'avenir » a également un rôle clé à jouer dans le développement de la filière réemploi. Ainsi, la possibilité d'implantation d'une recyclerie à proximité d'une déchèterie doit être étudiée.